

## Quelques mots sur nos finances

Voici la situation des comptes au 31 juillet 2025, à comparer au budget voté en assemblée générale (prévisions pour 2025) ainsi qu'aux résultats en 2024 à la même époque.

Recettes	Réalisé 2024	Réalisé 31/07/24	Prévu 2025	Réalisé au 31/07/2025
Offrandes régulières nominatives	64 413 €	26 477 €	65 600 €	25 525 €
Offrandes anonymes (cultes)	9 244 €	5 013 €	9 500 €	4 035 €
Offrandes après cérémonies (baptême, mariage, obsèques)	11 538 €	7 396 €	11 500 €	8 116 €
<i>sous total dons</i>	<b>85 194 €</b>	<b>38 886 €</b>	<b>86 600 €</b>	<b>37 676 €</b>
Manifestations de soutien (repas, librairie,...)	1 559 €	400 €	1 600 €	875 €
Remboursement divers (catéchèse, déplacements)	2 412 €	2 216 €	800 €	1 419 €
<b>Total des recettes ordinaires</b>	<b>89 165 €</b>	<b>41 502 €</b>	<b>89 000 €</b>	<b>39 970 €</b>

Dépenses	Réalisé 2024	Réalisé 31/07/24	Prévu 2025	Réalisé au 31/07/2025
Contribution à l'EPUDF-Région, à l'ASEMEPUDF et au consistoire	61 746 €	30 625 €	62 000 €	22 000 €
Catéchèse, Jeunesse, Évangélisation, animation	777 €	675 €	500 €	61 €
Dépenses administratives (téléphone, impressions, timbres)	4 117 €	2 130 €	4 100 €	3 445 €
Dessertes paroissiale et frais de déplacements	5 172 €	3 660 €	3 400 €	2 459 €
Presbytère (assurances, impôts, eau, électricité, entretien)	10 123 €	5 233 €	9 100 €	11 204 €
Temple (assurances, eau électricité, gaz, entretien)	6 981 €	5 992 €	6 800 €	8 612 €
Autres locaux et patrimoine	1 355 €	310 €	900 €	1 120 €
Dépenses sur manifestations de soutien (repas, librairie, ...)	734 €		700 €	131 €
Charges diverses	1 734 €	772 €	1 500 €	1 276 €
<b>Total des dépenses ordinaires</b>	<b>92 740 €</b>	<b>49 397 €</b>	<b>89 000 €</b>	<b>50 308 €</b>

<b>Résultat courant</b> (financé par les recettes de l'année)	<b>-3 575 €</b>	<b>-7 895 €</b>	<b>0 €</b>	<b>-10 338 €</b>
---	-----------------	-----------------	------------	------------------

Plusieurs points sont à noter :

- Les **dons nominatifs et aux cultes** sont en diminution de 5% par rapport à 2024 ;
- Les **dépenses « administratives »** (moyens d'information, téléphone, reprographie, bulletin ensemble, timbres...), élevées, sont à surveiller pour les mois qui viennent ;
- Les **frais liés aux temples** sont plus élevés que prévu en particulier à cause des assurances (3988 €) qui ont augmenté de plus de 600 € par rapport à l'année dernière, comme des dépenses de chauffage (gaz et électricité) qui ont augmenté de plus de 1500 €, ce que nous n'avions pas anticipé à ce point-là ! Les frais annuels de contrôle et d'entretien des radiants du temple de Rouillé pèsent lourds aussi (1000 €).
- Les **charges liées aux presbytères** s'avèrent très au-delà de ce que nous avons prévu. Cela tient notamment aux assurances, au changement d'appartement de Pablo début 2025, qui a induit des charges exceptionnelles liées au déménagement et au double loyer quelques semaines, ainsi qu'aux charges d'eau et d'électricité, nettement plus élevées qu'anticipées.
- Avec le départ des pasteurs, certaines dépenses courantes vont diminuer (téléphone, presbytère à partir de septembre) ; **pour autant nous aurons encore des frais, ne serait ce que pour faire venir et rembourser les frais des pasteurs et intervenants ponctuels que nous inviterons pour intervenir sur nos cultes.**

Pour disposer d'une trésorerie suffisante, la **contribution mensuelle à l'échelon régional** de l'Église est moins importante que ce qu'elle devrait être, ce qui explique que nous n'avons versé que **60% de ce que nous devons au 31/07**. **Si nous avions versé ce qui était attendu, le résultat courant serait de -24 505 € (et non -10 338 €).**

## La grâce est gratuite, mais l'Église a un coût !

**Quelles sont les ressources de notre Église ?** Du fait de la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905, notre Église ne peut bénéficier d'aucun financement public. Ce sont donc **uniquement ceux qui font l'Église, ses membres, ses sympathisants fidèles** : nous tous, qui par leurs libres dons, procurent à l'Église de quoi subvenir à ses besoins matériels.

**À quoi sert l'argent donné à l'Église ?** L'argent reçu est mis au service de la mission de l'Église et de l'Évangile. Gérée par les trésoriers sous la responsabilité du conseil presbytéral, une partie des dons est utilisée pour faire face aux dépenses locales de fonctionnement de l'Église.

L'autre partie est envoyée à la caisse centrale de l'Église Protestante Unie de France qui assure principalement le traitement des pasteurs sur toute la France, leur retraite et leur formation, mais aussi les aumôneries des hôpitaux, les activités de solidarités nationales et internationales.

**Régularité des dons** Les fêtes de Pâques et de Noël sont l'occasion d'offrandes plus importantes. Nos églises n'attendent pas ces temps forts de la vie spirituelle pour fonctionner, prévoir et payer. Toutes les dépenses se font régulièrement au cours de l'année. **Il est ainsi nécessaire que le versement de la contribution régionale (la « cible ») soit régulier, et donc que les dons le soient aussi.** Précisément, nous manquons aujourd'hui de dons pour pouvoir verser notre contribution au niveau régional autant que souhaité chaque mois : sur les 62 000 € à régler en 2025, nous n'avons pu verser que 22 000 € au 31 juillet.

**À chacun d'apporter sa petite pierre à l'édifice**, par nos dons, par le bouche à oreilles, en relayant auprès de nos relations l'appel à se joindre à toute cette communauté qui fait concrètement vivre l'Église dans son quotidien.

**Pour que l'Église vive ! Pour qu'elle soit une présence et une lumière et qu'elle puisse poursuivre sa mission.**



**Chaque don compte, même modeste.** À nous tous de faire vivre l'Église !

- **Par virement bancaire**, avec le RIB de notre Église :  
IBAN : FR76 1170 6000 1400 8566 8200 067
- **Par chèque**, à l'ordre de "Église protestante unie", à envoyer 18 rue du temple 79120 Lezay
- **Par carte bancaire**, depuis le site internet <https://epudf-poitou-rural.s2.yapla.com/> ou bien au culte sur notre terminal bancaire
- **En espèces**, dans une enveloppe avec vos coordonnées, à remettre au culte ou au



« *Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte ; car Dieu aime celui qui donne avec joie* » (2 Corinthiens 9 : 7).